

## **Changement d'appellation pour la Commission de l'enseignement collégial du Conseil supérieur de l'éducation**

**Québec, le 4 septembre 2019.** — La présidente du Conseil supérieur de l'éducation, M<sup>me</sup> Maryse Lassonde, est heureuse d'annoncer une modification d'appellation pour l'une des commissions de l'organisme. Désormais, la commission qui concerne l'enseignement collégial aura pour nom « Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial ». L'ajout du mot « recherche » vise à reconnaître l'importance de cette dernière dans la mission et les activités des collèges.

« Le Conseil souhaite que l'appellation " Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial " soit une source de fierté renouvelée pour l'ensemble des acteurs contribuant à l'excellence de cet ordre d'enseignement. La recherche au collégial est importante et mérite d'être mieux connue. À cet effet, je suis fière d'annoncer que le Conseil tiendra, le 14 novembre 2019, un colloque portant exclusivement sur la recherche collégiale », a déclaré M<sup>me</sup> Lassonde.

La présence de la recherche à l'enseignement collégial depuis ses débuts et la richesse de son histoire des cinquante dernières années sont des raisons ayant motivé ce changement d'appellation. Le Conseil a d'ailleurs souligné, dans plusieurs de ses avis, la valeur des activités de recherche menées dans les collèges. Puisque la recherche fait partie intégrante de la mission des collèges depuis 1993 et qu'elle bénéficie d'une reconnaissance ainsi que d'un appui financier important des deux paliers de gouvernement, ces éléments ont été pris en considération lors du choix de la nouvelle dénomination. Cela est sans oublier les bénéfices tangibles des activités de recherche, de développement et de transfert pour les communautés et le caractère pédagogique que revêt la recherche lorsqu'elle implique des étudiantes et des étudiants des collèges, qui constituent d'autres raisons valables d'accorder à cette dernière la place qui lui revient.

Publié à l'hiver 2019 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport final [\*Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public\*](#) indiquait, parmi quatre priorités, un meilleur financement de la recherche pour permettre une réponse adéquate des cégeps aux besoins actuels et pressentis de la société québécoise. Puisque le Régime budgétaire et financier des cégeps 2019-2020 permet de mettre en application les recommandations de ce rapport, les modifications budgétaires apportées laissent présager un accroissement des activités de recherche au collégial. Force est donc d'admettre que l'ajout du mot « recherche » dans la dénomination de la Commission s'avère aussi pertinent que juste.

### **Le Conseil supérieur de l'éducation :**

- A été institué en 1964 en tant qu'organisme indépendant de consultation et de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation;
- Conseille le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et lui fait des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- Est constitué d'une table de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise ainsi que d'une centaine de membres bénévoles siégeant sur l'une des cinq commissions ou sur le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation;
- Accomplit sa mission par l'exercice de trois actions : la recherche, les consultations et les délibérations.

**Lien connexe :**

[Conseil supérieur de l'éducation](#)

– 30 –

**Source :**

Patricia Faucher  
Conseillère aux communications  
Conseil supérieur de l'éducation  
Tél. : 418 643-8253 ou 418 571-1359  
[patricia.faucher@cse.gouv.qc.ca](mailto:patricia.faucher@cse.gouv.qc.ca)